



MINISTÈRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

LE MINISTRE

MINISTRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

*Les Ministres*

PARIS 01

Nos réf. : D18017166

Monsieur le Maire,

Le drame qui a endeuillé Marseille nous rappelle cruellement que le fléau de l'habitat indigne doit être combattu sans relâche. Nous faisons de ce combat une priorité, parce que c'est celle de centaines de milliers de nos concitoyens.

Nous connaissons à la fois le rôle et les prérogatives des collectivités et par le présent courrier vous proposons un accompagnement de l'État sur les quatre axes suivants.

L'urgence, c'est d'abord la mise en sécurité des habitations avec un diagnostic à engager sans délais. Nous vous proposons de continuer à mobiliser l'expertise du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) pour vous assister dans le repérage des situations à risque. Nous avons d'ores et déjà demandé au CSTB de dépêcher une expertise de haut niveau auprès du Préfet, qui est sur place depuis vendredi dernier. Nous vous proposons de vous accompagner plus largement quant à un repérage sur l'ensemble du parc de logements du centre ancien, pouvant donner lieu à des audits en profondeur là où des risques pour la sécurité pourraient être dépistés. Des procédures sous formes d'arrêtés de péril et plus généralement toutes mesures utiles pourront ainsi être rapidement engagées par la municipalité. Au-delà, il nous apparaît qu'il serait opportun de mettre rapidement en œuvre le protocole de lutte contre le logement indigne que nous avons conclu ensemble en décembre 2017, et notamment d'enclencher les OPAH Renouvellement Urbain qui sont prévues.

Nous vous proposons en second lieu que nous accélérions la mise en œuvre du plan « Initiative Copropriétés » présenté par le gouvernement à Marseille le 10 octobre dernier, auquel vous avez contribué. A l'échelle nationale, ce plan mobilisera plus de 3 Mds d'euros. Le type d'habitat concerné est ici celui de copropriétés de grande taille, c'est-à-dire une typologie de logements différente de celle du centre-ville ancien, mais qui pose aussi d'importantes questions en termes de dignité du logement. Cette politique partenariale, qui sera adaptée aux réalités de chaque territoire, s'appuiera sur des moyens sans précédents mais ne réussira que par l'engagement sans faille et durable de tous les acteurs.

**Monsieur Jean-Claude GAUDIN**  
Maire de Marseille  
Hôtel de ville  
13233 MARSEILLE Cedex 20

Il est en particulier crucial que la Ville et la Métropole puissent avec l'Etat mettre en place une gouvernance de projet efficace et ferme face aux défis qui se posent. Nous avons demandé à l'ANAH de se rendre sur place sans délais pour intensifier le travail partenarial à ce sujet, et au Préfet de réunir rapidement avec vous une instance de pilotage qui puisse prendre des décisions. La situation de la copropriété de Bel Horizon et de celle de Corot, notamment, nous paraît devoir être traitée dans les meilleurs délais. Ces situations sont jugées unanimement comme non soutenables.

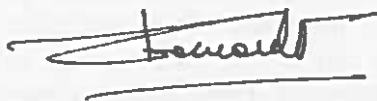
Enfin, nous devons engager véritablement une lutte sans merci contre les marchands de sommeil qui exploitent la misère d'un grand nombre de nos concitoyens. Dans le cadre de la loi ELAN qui sera promulguée dans les prochains jours, nous avons renforcé l'arsenal juridique pour faciliter l'action des pouvoirs publics et renforcer les sanctions. Nous ne verrions que des avantages à ce que la ville et l'agglomération se joignent à ces efforts pour repérer les délinquants marchands de sommeil - première étape indispensable - et les faire reculer. Nous avons demandé une réunion à ce sujet associant le Préfet, le Procureur et les collectivités locales.

Au-delà, nous sommes prêts à engager rapidement avec le Préfet toutes les réflexions et démarches utiles pour mobiliser les outils, établissements publics et agences dans l'objectif d'améliorer en profondeur la qualité de l'habitat et du cadre de vie, que ce soit dans le centre ancien ou dans les quartiers nord.

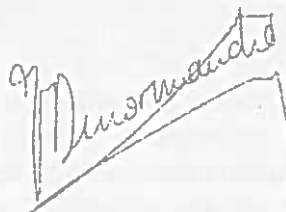
Nous sommes convaincus qu'une politique déterminée, que nous savons être de longue haleine, nous permettra d'améliorer le quotidien de dizaines de milliers de marseillais, à la condition que nous la menions ensemble. Nous considérons la situation de Marseille comme étant une priorité absolue pour notre ministère. Il ne s'agit bien entendu pas de faire depuis Paris à la place des collectivités. Ce serait impossible et mésestimer le rôle des collectivités qui sont en première ligne. Nous en sommes parfaitement conscients mais vous assurons que notre ministère et nous-mêmes serons totalement mobilisés pour vous accompagner dans la poursuite d'une politique ambitieuse. Les moyens de l'État sur le terrain seront par ailleurs renforcés pour permettre une mise en œuvre accélérée des priorités.

Nous adressons une lettre identique à Mme Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental et de la Métropole, et restons à votre entière disposition en vue de progresser ensemble sur ces dossiers pour lesquels nous savons pouvoir compter sur votre engagement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.



Jacqueline GOURAULT



Julien DENORMANDIE